

Paris, le 26 septembre 2019

Madame, Monsieur,
Chers collègues,

Objet : Situation de la convention collective et impact sur les salariés

Comme nous vous en informions en juillet dernier, l'arrêté ministériel fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale de l'enseignement privé non lucratif (IDCC n° 3218) a été attaqué par 3 organisations syndicales.

La Cour administrative d'appel de Paris l'a annulé, le 4 avril dernier.

Le Ministère du travail s'est pourvu en cassation. Désormais, et pour la durée de la procédure, aucune organisation syndicale n'est reconnue représentative dans la Branche.

Nous nous sommes rapprochés de la Direction Générale du Travail pour rechercher une solution et sommes dans l'attente d'une réponse dont nous vous tiendrons informés.

La situation actuelle est très préjudiciable aux salariés et rend impossible la tenue de toutes les commissions paritaires nationales et régionales.

A titre d'exemples :

- à défaut de réunion de la « commission formation », les Certifications de Qualification Professionnelle (CQP) ne peuvent être délivrées et les salariés ne pourraient donc changer de classification et/ou bénéficier d'une augmentation de salaire ;
- le travail paritaire d'harmonisation des conventions collectives ne peut se poursuivre.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'arrêt de Cour d'appel n'a pas d'impact sur les négociations obligatoires dans les établissements et sur le fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE).

Les organisations syndicales à convoquer à la négociation du protocole d'accord préélectoral restent les mêmes. Pour plus d'information, nous vous invitons à utiliser [Isi'RH – module relations sociales](#).

Le Collège employeur vous demande de veiller à ce que les protocoles d'accord préélectoraux ne créent pas un « collège enseignants » :

- cela n'a pas de base légale ;
- cela induit des conséquences fâcheuses de représentation et porte atteinte à la communauté de travail qui est l'un des piliers et fondements de l'Enseignement catholique.

Nous restons à votre disposition pour toute précision qui vous serait utile.

Le Collège employeur

